



Compte rendu de la formation spécialisée de la DR Insee Paca  
du 11 septembre 2024

Les représentants du personnel et l'administration se sont réunis le 11 septembre dans le cadre de la **formation spécialisée** du comité social d'administration (FS CSA) de la DR PACA. La réunion était présidée par la Directrice régionale en présence des chefs de service et du nouveau conseiller de prévention. Étaient également présents le nouvel inspecteur santé sécurité au travail (M Basuyaux), la médecin du travail (Dr Fassanaro) et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (Mme Di Gregorio) qui ont donné leur avis technique sur plusieurs points et que nous remercions. Parmi les représentants du personnel, 5 élus sur 7 étaient présents (4 CFE-CGC-CFTC et 1 CGT-Sud-FO) ainsi qu'1 expert (CGT-Sud-FO).

Sur la nomination du **nouveau conseiller de prévention** (CP), nous avons interrogé l'administration sur la compatibilité de cette mission en terme de charge (chiffrée par la lettre de mission à 0,2 ETP) dans un contexte de moindre effectif au SAR. Un point sera fait dans un an sur la soutenabilité de cette charge. L'administration souligne que plusieurs problématiques de la fonction de CP recourent celles de l'unité ressources technique et que l'attribution de la fonction dans cette unité fait sens.

Le **Duerp et le Pap 2024** (recueil des risques et le programme annuel de prévention) ont été soumis au vote. Nous avons lu un avis formel adressant des questions à la Direction régionale (voir ci-dessous). Sur le sujet des déséquilibres charges-ressources l'administration a indiqué développer le recours aux CDD courts et la polyvalence, notamment au SAR. Sur les tensions induites par les relations avec les usagers, nous avons poussé pour la mise en place de panneaux indiquant que l'Insee ne reçoit pas de public, devant les entrées des bâtiments. Cela permettrait notamment aux agents de la division RT de s'y référer pour se justifier. Concernant le parking et la restauration, la Direction régionale a bien pris note de nos demandes de solutions financières. En particulier sur les tickets de restauration, la piste va être approfondie. L'administration nous a informé de la mise en place de fiches de tuilage pour aider l'arrivée des nouveaux et d'un livret pour les nouveaux encadrants. À notre demande, les représentants seront consultés sur le livret. Au final le Pap et le Duerp ont obtenu chacun 4 votes favorables (CFE-CGC-CFTC) et 1 abstention (CGT-Sud-FO). Nous avons voulu marquer le fait que le recueil des risques, même imparfait (ce que la Direction reconnaît), était important pour consigner les avis critiques sur les situations de travail et permettre un suivi.

Sur le sujet **Totemh** (GT sur l'évolution des organisations et la convivialité) nous avons demandé à l'administration de lancer un appel à candidature pour activer l'association du personnel préconisée par le groupe. Nous avons également demandé que l'association dispose d'un budget abondé par la DR. La réponse nous laisse espérer que cela sera possible mais nous n'avons pas pu savoir à ce stade quel en serait le montant. La Direction s'est posé la question de clôturer le mandat du groupe Totemh et de transférer les problématiques en FS. Nous avons indiqué ne pas être favorable à cette solution tant que l'association n'est pas créée.

Le **budget de la FS** a été discuté (il l'avait déjà été en avril). Globalement, le constat est fait qu'il reste des marges de manœuvres pour des dépenses mais qu'elles ne sont pas stabilisées. La prestation de massage est reconduite et sera déployée d'ici la fin de l'année. Dans le cadre du plan de lutte contre la sédentarité,

pour lequel nous avons proposé des tapis de marche, le médecin de prévention a réagi à notre proposition en proposant de tester un siège-vélo de bureau. Cette proposition a reçu un accueil collectif favorable des représentants CFE-CGC -CFTC et de l'administration et sera examinée. Sur la charge mentale et le stress au travail, nous avons soutenu la mise en œuvre de formations fin 2024 et début 2025. Le vote du budget initialement prévu est reporté au 14 octobre dans le cadre d'une FS exceptionnelle.

La cheffe de projet sur le déménagement a présenté les **plans de micro-zoning** qui seront envoyés aux encadrants pour discussion dans les équipes avant validation. Un retour des équipes est attendu sur la disposition des bureaux et du mobilier pour la fin septembre. Un show-room sera mis en place courant octobre dans un bureau du 4<sup>e</sup> VD pour que les agents puissent visualiser le mobilier proposé. L'emménagement à la Porte Est est programmé au T1-2026.

Un premier projet provisoire de **fiche d'impact** nous a également été présenté. Nous avons formulé un avis (voir ci-dessous). Nous avons demandé en particulier que les mesures en lien avec les champs électromagnétiques provenant du transformateur soient mises à jour. Les précédentes mesures datant de 2015 ne suscitaient pas d'inquiétude.

Vos représentants à la formation spécialisée de la DR

Jean-Philippe de Plazaola – Stéphan Fesquet – Junel Bernard – Morgane Leconte



#### Avis des représentants CFE-CGC - CFTC en FS sur le Duerp et le Pap 2024

*Les représentants CFE-CGC - CFTC en FS soulignent la qualité du travail de préparation effectué et valident la méthode selon laquelle ils ont été consultés. En particulier, les échanges en groupe de travail le 13/06/24 ont été riches et constructifs. L'action du binôme AP/CP tout au long de la campagne, en particulier lors de la phase de recueil en soutien des encadrants et lors de la phase de saisie numérique est une condition essentielle de la réussite du processus.*

*Les représentants observent que le nombre de risques recueillis est en forte hausse par rapport à l'an dernier (+1/3 environ) ce que reflète le Programme annuel de prévention (Pap) 2024 avec 14 risques contre 10 l'an dernier. La moitié des 14 risques remontés au Pap concernent le SES contre seulement 2 sur 10 l'an dernier ; 2 concernent le SED (1 seul l'an dernier) ; 3 concernent le SAR (2 l'an dernier) ; les autres risques concernent l'encadrement et le secrétariat. La hausse du nombre de risques recueillis s'explique donc principalement par une hausse des risques exprimés par les agents du SES (y compris enquêteurs).*

*Les représentants constatent que la moitié des risques remontés au Pap concernent des sujets en lien avec un déséquilibre des charges et des ressources, soit une charge de travail globalement trop élevée, soit une charge qu'il est difficile de répartir de manière lissée dans l'année. Ils doutent que les ajustements organisationnels ou de processus soient encore une solution efficace et demandent un choc de priorisation des travaux pour alléger les équipes et les encadrants de proximité, ainsi que davantage de sobriété dans certains processus-qualité. Les surcharges induisent un stress important devant l'impossibilité de réaliser les objectifs ou de répondre aux demandes avec un niveau de qualité perçu comme suffisant.*

*Concernant les encadrants, les représentants relèvent une alerte concernant le télétravail et en appellent à la prudence vis-à-vis de l'approfondissement de cette modalité du travail qui doit rester soutenable pour tous les agents et les collectifs de travail.*

Trois risques pointent sur la relation perçue comme tendue avec des usagers se présentant à la DR ou en lien avec le travail des enquêteurs, dont le nombre de demandes à bénéficier du droit de retrait est encore élevé au S1-2024. Ces tensions sont perçues aujourd'hui comme un risque croissant qui renvoie inévitablement aux tensions observées par ailleurs dans notre société et à une agressivité qui s'amplifie vis-à-vis des agents publics. Elles doivent mobiliser une attention particulière de l'administration.

Enfin, concernant le déménagement, les représentants CFE-CGC - CFTC en FS soulignent les inquiétudes fortes et persistantes provenant des difficultés d'accès perçues vers la nouvelle DR en lien avec le faible nombre de places de parking. Les représentants demandent à la direction régionale de mettre en œuvre des solutions y compris en matière de contribution financière, pour réduire les difficultés que pourront rencontrer les agents.

L'absence de restaurant administratif sur place génère également des inquiétudes. À ce jour la seule proposition de restauration étant celle de la DGFiP-Borde située à 1 km de Porte Est soit environ 15 mn de marche, nous demandons à ce que les agents qui le demandent puissent bénéficier du dispositif de titre-restaurant applicable lorsque le temps de trajet excède 10 mn environ (cf. fiche métier SRH3A et GT MESFIN du 27 septembre 2023).

Globalement, les représentants soulignent que le recueil des risques et le programme annuel de prévention sont perçus comme des opérations coûteuses et peu efficaces par les agents. Nous demandons donc à l'administration de veiller à ce que des mesures débouchant sur des résultats concrets soient mises en œuvre et qu'une publicité en soit faite pour les valoriser.

#### Avis des représentants CFE-CGC - CFTC en FS sur le premier projet de fiche d'impact du déménagement et sur les méthodes de travail proposées

Les représentants CFE-CGC – CFTC ont pris connaissance des nombreux documents constituant le dossier d'étude d'impact du déménagement de la DR vers la Porte Est.

À ce stade les représentants constatent que l'étude suggère généralement l'absence d'incidence du déménagement sur les processus de travail et l'organisation des équipes, ce qui ne semble pas évident (cf. notamment 2.1.1 et 2.1.3). Nous demandons donc en point de méthode que soit affiché plus systématiquement l'impact du déménagement sur les conditions de travail individuelles et collectives.

Concernant les parkings et la restauration, les représentants demandent que l'étude d'impact présente un comparatif entre la situation actuelle (non décrite) et la situation cible (qui est déjà décrite) qui permette de mesurer l'impact global y compris financier pour les agents. C'est la mesure de l'évolution qui permet de mesurer l'impact et non uniquement la situation cible.

Les représentants ont porté un regard particulier sur le rapport de l'ISST en lien avec la proximité d'une installation RTE (notamment transformateur électrique). Les mesures de champs électromagnétiques qui datent de juillet 2015, ont une durée de validité de 10 ans (arrêté du 23/04/2012) et ont été établies à 150 m de nos futurs bureaux. Il est légitime de douter qu'elles soient encore d'actualité. Nous demandons donc que soient effectuées de nouvelles mesures par un cabinet indépendant à un point central du bâtiment que nous occuperons. Par ailleurs nous ne disposons toujours pas de bilan d'exposition aux risques chimiques que pourrait présenter l'installation RTE et nous demandons de bien vouloir faire expertiser ce sujet.

Enfin, dans le document d'appel d'offre (annexe 2), nous observons que le nombre de prises électriques prévu s'établit à 708 contre un besoin chiffré pour l'Insee à 1109 prises. Nous demandons que l'impact de cette forte diminution sur le travail des agents et des équipes soit établi précisément. Nous demandons que les salles de réunions soient équipées de suffisamment de prises en regard de leur capacité d'accueil.